



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 31/08/2023

Prévention et lutte contre le moustique-tigre dans les Hauts-de-Seine : le sous-préfet Pascal Gauci et l'Agence Régionale de Santé réunissent les maires afin de coordonner les actions sur le territoire

Le sous-préfet Pascal Gauci, avec le directeur de la délégation départementale de l'ARS dans les Hauts-de-Seine, Renaud Pellé et l'agence régionale de démoustication, a réuni les maires pour échanger avec eux sur les mesures de prévention ou d'éradication mises en place dans le département au sujet du moustique tigre.

Le moustique tigre, un insecte particulièrement nuisible

Le moustique tigre est une espèce invasive particulièrement nuisible pour l'homme qui réapparaît chaque printemps et qui se développe jusqu'à l'automne. Piquant essentiellement le jour, il peut véhiculer certaines maladies : dengue, chikungunya, Zika.

Coordination des partenaires et actions dans les Hauts de Seine

L'Etat coordonne l'action de l'ensemble des partenaires: la préfecture, l'ARS, le conseil départemental, les communes œuvrent conjointement dans la lutte antivectorielle.

Plusieurs actions de démoustication sont ainsi programmées dans les Hauts de Seine :

- Une opération a eu lieu à Colombes jeudi 31 août,
- Deux autres opérations sont prévues prochainement à Colombes ainsi qu'à Rueil-Malmaison.

Mesures de prévention et de veille

Les opérations d'information mises en place dans le département permettent de sensibiliser les citoyens à cette nuisance. Une vigilance accrue de chacun est indispensable en cette période particulièrement propice à la prolifération du moustique tigre.

Chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...);
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...);
- changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine ;
- vérifier régulièrement le bon écoulement des gouttières ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) et les piscines hors d'usage.

Une veille citoyenne permet à chaque personne de signaler la présence du moustique tigre sur la plateforme dédiée www.signalement-moustique.fr. Il est facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

Ces actions tendent vers un même objectif : la mise en place rapide de mesures de lutte contre les moustiques pour éviter la transmission locale des virus.

Pour autant il est de bon de rappeler que chaque moustique n'est pas forcément un moustique tigre et que chaque moustique tigre n'est pas forcément porteur de virus ou vecteur de maladie.

Lorsqu'un cas de maladie (dengue, chikungunya et zika) est avéré, les services de lutte anti-vectorielle de l'ARS interviennent afin d'éviter tout risque de propagation du virus.

Mise en place d'un comité de suivi et plan d'actions

Un comité de suivi départemental du moustique tigre est mis en place. Il se réunira avant chaque été et en cours de saison en tant que de besoin pour adapter les mesures à la situation du moment et s'appuiera sur le plan d'actions rédigé conjointement par les services de l'Etat et les collectivités.

Plus d'informations <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

Prévenir la prolifération du moustique tigre, c'est l'affaire de tous !